



## DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

### Covid-19

#### Dispositif personnalisé de prise en charge des personnes en provenance de Chine

(12 février 2020)

L'émergence du nouveau Coronavirus Covid-19 s'est faite initialement dans la ville de Wuhan, dans la province de Hubei. En cohérence avec les données épidémiologiques qui retrouvent désormais des chaînes de transmission dans plusieurs régions de Chine, la définition du cas possible s'est étendue de la région de Wuhan à l'ensemble du territoire Chinois.

L'extension à l'ensemble du territoire Chinois de la définition de cas possible (en cas de présence de signes cliniques d'infection respiratoire aiguë basse) implique *de facto* de considérer les personnes de retour de Chine comme étant des personnes au contact de potentielles personnes infectées. Cette approche doit toutefois prendre en compte la différence d'intensité de la circulation virale qui pourrait être plus faible dans les autres régions de la Chine que dans la province du Hubei. Dans ce cadre, 2 zones géographiques ont été identifiées :

- **Zone « rouge »**, correspondant à la ville de Wuhan et à la province du Hubei : **zone de forte circulation virale** ;
- **Zone « orange »**, correspondant au reste de la Chine : **zone de circulation virale faible à modérée**.

Dans ce cadre, toute personne ayant séjourné en Chine dans les 14 jours doit bénéficier d'une prise en charge personnalisée en fonction de sa présence en zone rouge ou orange.

#### MESURES DE PRISE EN CHARGE EN FONCTION DU RISQUE

##### Mesures pour les personnes ayant séjourné en zone orange (zone de circulation virale faible à modérée)

Toute personne ayant séjourné en zone orange doit mettre en œuvre les mesures suivantes :

- **Port du masque chirurgical, restriction des contacts et surveillance de l'apparition de symptômes** pendant une durée de 14 jours après le retour.
- Cette surveillance consiste en la mise en œuvre des actions suivantes :
  - Port du masque chirurgical en cas de contacts et systématiquement lorsque la personne doit sortir ;
  - Restriction des contacts : éviter tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...), éviter de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) et éviter les rassemblements et les sorties non indispensables (restaurants, cinéma...). Pour les travailleurs et étudiants, recourir dans la mesure du possible au télétravail et éviter les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...). Pour les enfants, éviction des écoles et des crèches, compte tenu de la difficulté à leur faire porter un masque toute la journée ;
  - **Prise de la température deux fois par jour et surveillance de l'apparition de symptômes d'infection respiratoire** (fièvre, toux, difficultés respiratoires, ...) ;
  - **Lavage très régulier des mains et utilisation de SHA** ;
  - Recensement par la personne de ses contacts proches au cours des 14 jours du suivi ;
- **En cas d'apparition d'un de ces symptômes** (fièvre, toux, difficultés respiratoires, ...) s'isoler, conserver le masque et contacter immédiatement le SAMU-Centre 15 en indiquant le séjour en Chine dans les 14 jours précédents.

## Mesures de prise en charge des personnes ayant séjourné en zone rouge (zone de circulation virale forte)

Toute personne ayant séjourné en zone rouge doit bénéficier des mesures de prise en charge suivantes :

- **Isolement à domicile d'une durée de 14 jours et surveillance de l'apparition de symptômes** pendant une durée de 14 jours après le retour.
- Durant son isolement, la personne contact doit :
  - **Rester à domicile ;**
  - **Éviter les contacts avec l'entourage intrafamilial** (à défaut port d'un masque chirurgical) ;
  - **Réaliser la surveillance active de sa température deux fois par jour et l'apparition de symptômes d'infection respiratoire** (fièvre, toux, difficultés respiratoires, ...) ;
  - Recenser ses éventuels contacts proches (contacts qui surviendraient malgré l'isolement à domicile) au cours des 14 jours du suivi ;
  - **Lavage très régulier des mains et utilisation de SHA ;**
- **En cas d'apparition de fièvre ou de symptômes**, porter un masque et contacter immédiatement la cellule régionale de suivi de l'ARS pour prise en charge sécurisée et en signalant le retour de la zone ;
- **Les autorités sanitaires assurent un suivi téléphonique quotidien de la personne contact (cellule régionale de suivi des personnes contact de Covid-19).**